

TRIBUNAL
de
PREMIERE INSTANCE
de
BRUXELLES

PRESENTE LE :

16-03-2007

NON ENREGISTRABLE
LE RECEVEUR BEX J.P.

Parquet: 61.99.3161-00

APPEL

Greffe : Nr

001905

Réf. Greffe : 3

A l'audience publique du *8 mars 2007*
la 61^{ème} chambre du tribunal de première instance
de Bruxelles
jugant en matière de police correctionnelle,
a prononcé le jugement suivant :

EN CAUSE DE :

Monsieur le Procureur du Roi agissant au nom de son office et de

1. BOURGUIGNON
004056

Yvette, domiciliée à 6850 Paliseul, Grand Place 19;
représentée par Me Koulouris loco Me Bosseler, avocat

2. CABINET DENTAIRE STOCKEL
004057

Siège social situé à 1150 Stockel, Avenue de Hinnis-
dael 6;
représentée par Me Van der Haert loco Me Cuypers,
avocat

3. LE CENTRE D'AIDE POUR LA SANTE MENTAEN EN MILIEU URBAIN
C.A.S.M.M.U.
004058

Siège social situé à 1030 Schaerbeek, Avenue Maré-
chal Foch 11;
qui a comparu en la personne de Petit Claude

4. L'ASBL CFC EDITIONS
004059

Siège social situé à 1000 Bruxelles, place des Martyrs
14
représentée par Me Koulouris loco Me Gilles, avocat

5. COLLEGE SAINT-MARIE THERESE ASBL
004060

Siège social situé à 4650 Herve, rue d'Elvaux 17
représenté par Me Holvoet loco Me Drion, avocat